



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

-
Grille tarifaire 2024
*(Délibérations du 24 novembre 2022 – 2022-11-DELA-120
– 2022-11-DELA-12)*

Prestations	Tarifs 2024	Observations
Contrôle de conception	93,10 €	Vérification préalable du Projet : instruction administrative
Contrôle de conception complémentaire	46,55 €	Suite à un contrôle de conception initial, changement de projet d'assainissement sur le même site et au nom du même pétitionnaire
Contrôle de réalisation	116,37 €	Vérification de l'exécution des travaux
Diagnostic vente	171,24 €	Diagnostic du fonctionnement de l'installation en vue de la vente de l'habitation
Contrôle de fonctionnement (annualisé)	15,61 €	Vérification du fonctionnement périodique de l'installation
Contrôle de fonctionnement	121,97 €	Vérification du fonctionnement périodique de l'installation (habitations avec puits, installations collectives et habitations alimentées par CEBR)
Contrôle de raccordement sur assainissement existant, assainissement groupé	34,91 €	Contrôle du raccordement des eaux usées d'une habitation sur une installation d'assainissement existante déjà contrôlée
Déplacement sans intervention	23,27 €	Déplacement inutile du fait de l'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès. Celle-ci est facturée dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile
Contre-visite suite à contrôle de fonctionnement et réalisation	58,19 €	Contrôle complémentaire sur site dans l'année suivant le contrôle de fonctionnement, dans le cadre de travaux mineurs ne nécessitant pas une réfection complète
Pénalité 100%	418,98 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 100 % la 1 ^{ère} année
Pénalité 200%	628,4 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 200 % la 2 ^{ème} année
Pénalité 300%	837,87 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 300 % la 3 ^{ème} année
Pénalité 400%	1 047,33 €	Vente, non-conformité CSP, non-conformité santé et non-conformité dans les PPC, majoration à 400 % la 4 ^{ème} année et les années suivantes